

COMMUNIQUE DE PRESSE
Agence Régionale de Santé
Union Régionale des
Professionnels de Santé
Ordres des Médecins

Le 26 février 2014

Un nouveau dispositif de permanence des soins au plus près des patients

Réunis en fin de semaine, les représentants départementaux et régionaux de l'Ordre des médecins, de l'Union régionale des médecins (URPS Médecins), de l'Association de régulation des médecins libéraux (ARMEL), ont réaffirmé avec l'Agence régionale de santé, leur engagement à une réorganisation des dispositifs actuels de régulation médicale des appels téléphoniques. Ce nouveau dispositif est préparé par un comité de pilotage régional associant autour de l'ARS, associations de régulation libérale, URPS, conseils de l'ordre des médecins, SAMU et représentants des usagers.

Pour tous, l'objectif est d'apporter à la population un service de permanence des soins efficace et sécurisé, lors des périodes où les cabinets médicaux sont fermés (le soir à partir de 20h, les week-ends et jours fériés).

Ce dispositif s'organise autour d'une régulation médicale des appels téléphoniques, à laquelle participent les **médecins libéraux** de la région, en coordination avec les médecins urgentistes (SAMU).

Pour les patients, le **bon réflexe est de téléphoner avant de se déplacer**. Si une vie est en danger, il est indispensable d'appeler immédiatement le 15. Pour répondre à tous les autres besoins médicaux, en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux, un nouveau numéro, le 39 66, sera mis en service en Midi-Pyrénées.

La réponse à ces numéros d'appel sera gérée **dans chaque département**, au plus près des médecins d'astreinte qui assurent sur le terrain les gardes médicales.

Une Fédération des associations de régulation de Midi-Pyrénées (FARMIP) est en cours de création pour assurer la coordination de ce nouveau dispositif de régulation libérale. Les salariés actuels de l'ARMEL bénéficieront d'un reclassement dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle organisation.

En pratique : ce qu'il faut savoir

1. Un mode d'emploi simplifié pour les patients :

Besoin d'un médecin la nuit, le week-end ou un jour férié ? Le bon réflexe, est toujours de téléphoner avant de se déplacer :

- **Appeler le 39 66 * : un nouveau numéro qui sera mis en service dans toute la région Midi-Pyrénées dès la bascule dans le nouveau système. Ce sera le numéro à composer pour trouver un médecin régulateur libéral à l'écoute et une réponse médicale adaptée à chaque besoin :**
 - Pour un simple conseil téléphonique et/ou thérapeutique (le patient peut avoir recours à la pharmacie familiale, une ordonnance peut être envoyée par fax à la pharmacie de garde,...),
 - Pour un rendez-vous pour une consultation (au cabinet du médecin d'astreinte dans le secteur, à la maison médicale de garde...) ou l'organisation d'une visite à domicile (en cas d'incapacité du patient à se déplacer),
 - Pour une prise en charge en urgence par les services compétents (SAMU...)
- **Contactez immédiatement le 15 si une vie est en danger. C'est au plan national le numéro dédié à toutes les urgences vitales.**

2. Une organisation des médecins au plus près des patients

L'ARS Midi-Pyrénées et les médecins de la région privilégient **une organisation de proximité pour répondre aux besoins des patients** : les appels téléphoniques au 39 66 seront pris en charge par des associations de médecins libéraux installées **dans chaque département** à proximité des équipes d'urgentistes du 15. Ce rapprochement géographique favorisera l'articulation entre eux et les échanges de proximité avec les médecins d'astreinte qui assurent sur le terrain les gardes médicales.

Cette régulation médicale des appels téléphoniques est une organisation collective des médecins libéraux qui répondent ainsi à leur obligation déontologique de continuité de l'accès à un avis médical aux heures habituelles de fermeture des cabinets médicaux (en soirée, les samedi après-midi, dimanche, jours fériés et ponts).

3. Des appels sécurisés

La coordination des équipes de médecins régulateurs hospitaliers et libéraux va se traduire par des systèmes téléphoniques interconnectés. Une meilleure **traçabilité des appels** va permettre de sécuriser les réponses qui seront apportées, par exemple en cas d'appels successifs pour un même patient.

La mise en place du 39 66 permettra aussi de **désengorger les lignes du 15**, qui doivent rester prioritairement accessibles pour toutes les urgences vitales.

^(*) prix d'un appel local.